



Le remboursement des tests de détection de la production d'interféron gamma (IGRAs) diffère selon l'indication de prescription (cf JO 22 juin 2017 : www.cngof.net/Partenaires/JO/JO145-240517.pdf)

La prise en charge par l'assurance maladie est limitée aux situations suivantes :

- Enfants migrants de moins de 15 ans
- Patients infectés par le VIH
- Avant la mise en route d'un traitement par anti-TNF
- Aide au diagnostic de tuberculose paucibacillaire en cas de diagnostic difficile chez l'enfant ou de tuberculose extra pulmonaire.

D'autres indications médicalement justifiées, ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie :

- Personnel professionnellement exposé (**à l'embauche**)
- Si exposition documentée à un cas index (**enquête autour d'un cas index**)
- Autres indications.

Identité Patient

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Mode de tarification (à cocher):

- NABM (voir les indications ci-dessus)

Quantiféron : code NABM 4103 (B 150)

T-Spot TB : codes NABM 4103 et 4104 (B 75)

- Hors Nomenclature (voir les indications ci-dessus)

Quantiféron : BHN 150 soit 40,5 €

T-Spot-TB : BHN 225 soit 60,75 €

Par défaut, la tarification hors nomenclature sera appliquée

Adresse : CHRU de Lille - Centre de Biologie Pathologie Génétique
Réception des analyses extérieures
Laboratoire d'Immunologie cellulaire
Rue Paul NAYRAC
59 037 LILLE CEDEX
☎ Labo : 03.20.44.65.76 - Fax 03.20.44.69.54
www.biologiepathologie.chru-lille.fr



Centre Hospitalier Régional
Universitaire de Lille

POLE DE BIOLOGIE PATHOLOGIE GENETIQUE



L'expertise du CHU au service de la région.